



ÎLE DE FRANCE

# INFO RAPIDE RÉGIONALE

N° 024/2020  
DU 6 MAI 2020

## DECONFINEMENT EN ILE-DE-FRANCE, UN CADRE INCITATIF POUR LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE ET LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

### DESTINATAIRES

- Syndicats
- Unions territoriales interprofessionnelles
- Unions professionnelles

La CFDT Ile-de-France a décidé de s'engager pour contribuer à organiser la reprise des activités économiques en maîtrisant le flux de personnes appelées à se déplacer dans les transports en commun en région Ile-de-France.

Vous trouverez ci-joint le document précisant les « Modalités d'organisation en Île-de-France pour le recours aux transports en commun en période de déconfinement ».

La priorité est donnée à la protection des travailleurs et à la prévention de la contamination au COVID-19.

Parmi les mesures prises, il s'agira de :

- Maintenir un taux de télétravail le plus élevé possible et encourager une reprise très progressive des activités télétravaillables pour limiter le nombre de salariés dans les transports en commun ;
- Organiser l'étalement des horaires d'arrivée et de départ des lieux de travail pour éviter les concentrations trop importantes ;
- Veiller à mise à disposition d'équipement de protection, notamment de masques dans les entreprises ;
- Favoriser les modes de transports alternatifs autant que possible.

Ces dispositions feront l'objet d'un **dialogue social interne à l'entreprise**, pour assurer une adhésion de tous et la soutenabilité des organisations dans la durée.

Les partenaires sociaux signataires s'engagent à **associer les instances représentatives du personnel** à la préparation de programmes de reprise d'activité dans les entreprises.

**Ce document constitue donc un cadre pour la négociation de protocoles de maintien ou de reprise d'activité dans les entreprises de notre région.**

L'Union régionale invite les équipes syndicales à faire valoir ce document auprès de leur employeur lors des négociations. Elle leur apportera également son appui pour les mener dans le cadre de l'ARC.

Les syndicats sont invités à faire parvenir à l'Union régionale leurs retours sur la reprise d'activité dans les différents secteurs.

L'Union régionale sera amenée à participer à des réunions de suivi sur la mise en œuvre de ces modalités. Une réunion le 7 mai avec le Préfet de Région et la Direccte est d'ores et déjà prévue.

### INFORMATIONS / CONTACT

Diego Melchior | Secrétaire général adjoint 06 81 07 67 20 | [dmelchior@iledefrance.cfdt.fr](mailto:dmelchior@iledefrance.cfdt.fr)

ILE-DE-FRANCE.CFDT.FR



UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS CFDT D'ÎLE-DE-FRANCE

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS

TEL 01 42 03 89 00 - [CONTACT@ILEDEFRANCE.CFDT.FR](mailto:CONTACT@ILEDEFRANCE.CFDT.FR)